

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 4 JUIN 2018**

**Délibération n° D-2018-203**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29/05/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 11/06/2018

**CAMJI - Convention d'objectifs 2016-2017-2018 - Avenant n°8**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON

**Excusés :**

Madame Fatima PEREIRA, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Pôle Vie de la Cité**

**CAMJI - Convention d'objectifs 2016-2017-2018 -  
Avenant n°8**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux musiques actuelles, a signé en 2016 une convention d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication et l'association Le Camji, pour conforter cette dernière, favoriser son ancrage sur le territoire et soutenir son projet artistique et culturel 2016 – 2017 – 2018, ainsi que ses projets de développement, au titre desquels Le Camji est identifié aux Scènes de Musiques Actuelles.

Pour l'année 2018 et pour assurer l'ensemble de ses missions, une subvention d'un montant de 362 530 € est attribuée à l'association Le Camji.

Pour mémoire, deux acomptes ont déjà été versés, le premier d'un montant de 120 843 € suite au vote du Conseil municipal du 18 décembre 2017, le deuxième d'un montant de 120 843 € suite au vote du Conseil municipal du 05 février 2018. Au titre de la présente délibération, il reste donc à verser à l'association la somme de 120 844 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°8 à la convention d'objectifs signée avec l'association Le Camji ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Le Camji le solde de la subvention 2018 soit 120 844 €, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°8  
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2016-2017-2018  
DU CAMJI**

**ENTRE** les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal 04 juin 2018,

*D'une part,*

**ET**

L'Association Le Camji, représentée par Monsieur Eric DHELIN, Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée l'Association ou Le Camji,

*D'autre part,*

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

**PREAMBULE**

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux musiques actuelles, a signé en 2016 une convention d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication et l'association Le Camji, pour conforter cette dernière, favoriser son ancrage sur le territoire et soutenir son projet artistique et culturel 2016 – 2017 – 2018, ainsi que ses projets de développement, au titre desquels Le Camji est identifié aux Scènes de Musiques Actuelles.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de ladite convention.

**ARTICLE 1**

L'article 5 « Modalités de versement de la contribution financière » est modifié comme suit :

5.1 - Modalités de paiement de la subvention pour la Ville de Niort :

La subvention de la Ville de Niort, pour l'exercice 2018, s'élève à 362 530 €.

Pour l'année 2018, le versement de cette subvention s'effectue de la façon suivante :

- un premier acompte de 120 843 € a été versé suite au vote du Conseil municipal du 18 décembre 2017 ;
- un deuxième acompte de 120 843 € a été versé suite au vote du Conseil municipal du 05 février 2018 ;
- le solde de la subvention, soit 120 844 €, sera versé à l'issue du Conseil municipal du 04 juin 2018, sur présentation du rapport moral, d'activité et financier de l'Association pour l'exercice clos de l'année antérieure.

Le versement de ce solde sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

**ARTICLE 2**

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Le Camji  
Le Président

Pour le Maire de Niort  
L'Adjointe déléguée



**Eric DHELIN** [www.camji.com]  
Salle de diffusion - 3 rue de l'Ancien Musée  
Les Dîncaux - 56 rue Saint-Jean, 79000 Niort  
Tél. 05 49 17 50 45  
SIRET : 521 101 423 00022 - Code APE : 9001Z  
N° de TVA : FR-52-1104705 / 2-1104706 / 3-1104707  
Associations Loi 1901



**Christelle CHASSAGNE**